

Les réponses à toutes vos questions à la fiche de Fanny ROUSSE

L'ASSOCIATION DMPL

Après une semaine d'intrigue et de questions autour de la fiche apprentissage de la semaine, notre apprentie répond à toutes vos questions.

« Comment s'organise le télétravail dans votre structure ? Est-ce contraignant ? »

C'est une très bonne question, pour ma part, j'avais initialement avant le deuxième confinement la possibilité d'avoir un jour de télétravail par semaine. Depuis novembre, les mesures gouvernementales nous ont contraints à être en 100% distanciel, ce qui a été plaisant au début, mais peut être lassant au bout d'un certain temps. En effet, en apprentissage il est important de créer des liens avec les agents au sein de notre structure, et depuis le confinement, c'est moins le cas. Pour autant, mon maître d'apprentissage, malgré qu'il soit occupé, me consacre son temps dès que j'en ai besoin. Le télétravail n'impacte donc pas mes missions.

« Est-ce que les missions faites permettent de bien compenser les cours ? »

Oui et non, en effet comme toutes les missions d'apprentissage, nous voyons des notions qui nous ont été enseignées, cela permet d'avoir une vision plus claire des choses. Pour autant, ma mission qui est assez spécifique ne nous a pas été enseignée en cours, donc pour répondre à la question mes missions ne me permettent pas particulièrement de compenser le cours, mais me permettent d'avoir des notions dans un domaine que beaucoup ne maîtrisent pas.

« Est-ce que le clivage entre théorie et pratique n'est pas trop fort ? »

Le problème avec le RGPD et les protections des données, c'est que les notions théoriques sont simples à comprendre, mais que dans la réalité identifier et définir certains types de notions est assez complexe. Donc oui dans ma mission il y a une marge entre la partie théorique apprise en début d'apprentissage et comment l'appliquer. De plus, il faut arriver à expliquer aux autres agents des notions qui sont complexes et qui parfois nous paraissent assez floues.

Qu'est-ce qu'un DPO ? »

Dans certaines structures privées ou publiques, le délégué à la protection des données (Data Protection Officer) a pour mission de mettre en conformité sa structure avec le RGPD (règlement général européen sur la protection des données). Ainsi sur les structures pèsent certaines obligations comme la tenue d'un registre recensant tous les traitements au sein de la collectivité, la nécessité d'examiner les demandes de droits émanant des personnes dont les données sont traitées ou encore le recensement des violations de données ayant eu lieu dans la collectivité. D'autres obligations pèsent également.

« Vos missions d'apprentissage vous conviennent-elles ?

Pensez-vous poursuivre dans cette voie ? » Mes missions sont assez diversifiées, pouvant aller de la réalisation de fiches de sensibilisation à destination des agents, à l'accompagnement des Directions dans la mise en conformité, l'animation de formation, des réponses à apporter concernant des projets ou des marchés à réaliser, etc. C'est donc un poste intéressant et diversifié dans les tâches à réaliser. Je ne sais pas si je poursuivrais dans cette voie, je ne suis fermée à aucun type de proposition !

Bon week-end à vous !